



HAL
open science

Commerce à l'italienne: immigration et activité professionnelle à Paris dans l'entre-deux-guerres

Judith Rainhorn, Claire Zalc

► **To cite this version:**

Judith Rainhorn, Claire Zalc. Commerce à l'italienne: immigration et activité professionnelle à Paris dans l'entre-deux-guerres. *Le Mouvement social*, 2000, 191, pp.49-68. <hal-03416597>

HAL Id: hal-03416597

<https://hal.science/hal-03416597v1>

Submitted on 22 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LE MOUVEMENT SOCIAL

Sciences sociales et capitalisme

B. Marpeau Le Bon au banquet des patrons

B. Touchelay L'alliance I.N.S.E.E.-C.N.P.F.

Immigration et familles

J. Rainhorn

C. Zalc

P. Rygiel

Commerce à l'italienne à La Villette

Mariages des Polonais dans le Cher

Éditorial • Notes de lecture • Table 1981-1999

ÉDITIONS
DE L'ATELIER

*Revue trimestrielle fondée par Jean Maitron
en 1960, publiée
par l'Association « Le Mouvement social »
avec le concours du Centre National
de la Recherche Scientifique
et avec la collaboration du Centre de recherches
d'Histoire des Mouvements sociaux
et du Syndicalisme de l'Université Paris I
(Panthéon-Sorbonne)
et diffusée avec le concours
du Centre National du Livre*

COMITÉ DE RÉDACTION

François Bédarida, Marie-Claude Blanc-Chaléard, Robert Boyer, Philippe Buton, Pierre Caspard, Colette Chambelland, Jean-François Chanet, Christoph Conrad, Alain Cottureau, Geoffrey Crossick, Marianne Debouzy, Jean-Paul Depretto, Antonio Elorza, Annie Fourcaut, Jacques Freyssinet, Patrick Fridenson, René Gallissot, Delphine Gardey, Frank Georgi, Jacques Girault, Daniel Hémerly, Jacques Julliard, Yves Lequin, Michel Margairaz, Frédéric Moret, Jacques Ozouf, Daniel Pécaut, Gilles Pécout, Michelle Perrot, Michel Pigenet, Christophe Prochasson, Antoine Prost, Bernard Pudal, Anne Rasmussen, Madeleine Rebérioux, Jean-Pierre Rioux, Jean-Louis Robert, Vincent Robert, Jacques Rougerie, Gisèle Sapiro, Nicole Savy, Danielle Tartatowsky, Françoise Thébaud, Marie-Noëlle Thibault, Jean-Paul Thuillier, Rolande Trempé.

Sont en romain les membres du Comité de rédaction qui de 1997 à 2001 composent le Comité éditorial.

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION DE LA REVUE

Marie-Claude Blanc-Chaléard, Jean-François Chanet, Patrick Fridenson, Gilles Pécout, Michel Pigenet, Christophe Prochasson, Anne Rasmussen, Gisèle Sapiro.

ASSISTANTE DE LA RÉDACTION

Sylvie Le Dantec.

DIRECTEUR DE LA REVUE

Patrick Fridenson.

Une première série a paru de 1951 à 1960 sous le titre *L'Actualité de l'Histoire*.

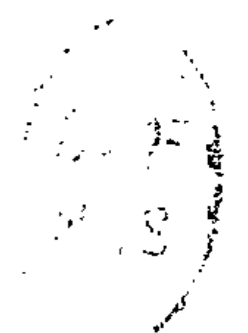
LE MOUVEMENT SOCIAL

AVRIL-JUIN 2000
NUMÉRO 191

Savants et capitalistes : le cas des sciences sociales au XX ^e siècle, par Christian Topalov	3
Capitalisme et « psychologie de l'éducation » : Gustave Le Bon et les milieux d'affaires au début du XX ^e siècle, par Benoit Marpeau	7
L'I.N.S.E.E. et le C.N.P.F. de 1946 à 1961 : l'histoire d'une alliance modernisatrice, par Béatrice Touchelay	25
Commerce à l'italienne : immigration et activité professionnelle à Paris dans l'entre-deux-guerres, par Judith Rainhorn et Claire Zalc	49
Dissolution d'un groupe ethnique. Origine des témoins et des conjoints des enfants des familles polonaises implantées dans le Cher 1940-1975, par Philippe Rygiel	69
NOTES DE LECTURE	91
CLASSES MOYENNES. – The petite bourgeoisie in Europe 1870-1914, par Geoffrey Crossick et Heinz-Gerhard Haupt (Claire Zalc). Society and the Professions in Italy, 1860-1914, par Maria Malatesta (Gilles Pécourt). CHARITÉ ET ACTION SOCIALE. – Usages et pratiques de la philanthropie, par Catherine Duprat (Carole Christen-Lécuyer). La charité en pratique, par Isabelle von Bueltzingsloewen et Denis Pelletier (Karen Schniedewind). La professionnalisation du travail social, par Christine Rater-Garcette (Gilles Ferréol). EXPÉRIENCES POLITIQUES EUROPÉENNES. – Best. Biographische Studien über Radikalismus, Weltanschauung und Vernunft, 1903-1989, par Ulrich Herbert (Gilbert Badia). Berichte über die Lage in Deutschland. Die Meldungen der Gruppe Neu Beginnen aus dem Dritten Reich 1933-1936, par Bernd Stöver (Gilbert Badia). Volkspartei im Landtag. Die sozialdemokratische Landtagsfraktion in Nord rhein-Westfalen als Regierungsfraktion 1966-1990, par Dieter Dünding (Karen Schniedewind). L'Autriche. De la libération à l'intégration européenne, par Paul Pasteur (Claudie Weil). Carnets, t. IV, par Marcel Cachin (Danielle Tartakowsky). Contribution à l'histoire du mouvement social français, par Victor Fay (Danielle Tartakowsky). Mendès France ou la rénovation en politique, par Jean-Louis Rizzo (Gilles Morin). La social-démocratie de 1945 à nos jours, par Marc Lazar (Michel Vakaloulis). La gauche en Europe depuis 1945, par Marc Lazar et alii (Michel Dreyfus). La nascita del sistema dei partiti nell'Italia contemporanea, par Serge Noiret (Jean-Yves Frétygné). Storia d'Italia e crisi di regime, alle radici della politica italiana, par Massimo Luigi Salvadori (Jean-Yves Frétygné). Sandro Pertini combattente per la libertà, par Stefano Caretti et alii (Éric Vial).	
Informations et initiatives	127
Résumés	131
Livres reçus	134

LES ÉDITIONS DE L'ATELIER

0-1 52. 36 507



Commerce à l'italienne : immigration et activité professionnelle à Paris dans l'entre-deux-guerres

par Judith RAINHORN et Claire ZALC*

Aborder le phénomène migratoire à travers le prisme de l'activité professionnelle est le fait des premières études françaises consacrées aux populations étrangères. L'approche socio-économique, qui se penche sur le rôle des travailleurs immigrés dans le marché du travail, s'inscrit dans une production historiographique essentiellement orientée vers la question de l'industrialisation et le monde de l'usine (1). Car l'histoire des travailleurs s'est construite comme une histoire des ouvriers qui, pendant longtemps, a négligé le monde de la boutique et de l'atelier. Certes, l'importance des étrangers dans l'emploi industriel permet d'expliquer pour une large part la prédominance des études centrées sur les immigrés ouvriers. Mais on peut aussi y lire une spécificité de l'historiographie française de l'immigration. Aux États-Unis, les problématiques autour de la question de l'ethnicité ont, au contraire, engendré le développement d'une littérature sur « l'entreprise ethnique », décrivant la mise en place d'un marché économique autonome et distinct, « enclave ethnique » qui permettrait d'alimenter la filière migratoire en facilitant l'emploi et en assurant la mobilité sociale des immigrants (2). De plus, le commerce de détail figure

* Doctorantes en histoire à l'Université de Tours. Nous tenons ici à remercier Nancy Green, Paul-André Rosental et Florence Weber pour leurs lectures attentives et leurs encouragements stimulants.

(1) Voir par exemple G. NOIRIEL, *Longwy, Immigrés et prolétaires (1880-1980)*, Paris, P.U.F., 1984 ; J. PONTY, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

(2) I. LIGHT, *Ethnic Enterprise in America : Business and Welfare Among Chinese, Japanese, and Blacks*, Berkeley, University of California Press, 1972 ; E. BONACICH, « A theory of middleman minorities », *American Sociological Review*, 1973, p. 586-594 ; A. PORTES, R.D. MANNING, « The Immigrant Enclave : Theory and Empirical Examples », in S. OLZAK and J. NAGEL (ed.), *Competitive Ethnic Relations*, New York, Academic Press, 1986, p. 47-68 et D. OK LEE, « Commodification of Ethnicity. The Sociospatial Reproduction of Immigrant Entrepreneurs », *Urban Affairs Quarterly*, December 1992, p. 258-275. Ces travaux ont fait l'objet d'une revue critique par R. WALDINGER, « Le débat sur l'enclave ethnique », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 2, 1993, p. 15-29.

comme l'un des marqueurs privilégiés de l'ethnicité en ce qu'il témoigne d'un mode particulier d'appropriation de l'espace urbain.

Ainsi, pour arguer d'une forte implantation étrangère dans un quartier, on tente fréquemment de montrer la structuration d'un espace par un groupe « ethnique » en cherchant les traces de sa présence dans le paysage urbain. Paris présente, de ce point de vue, une situation originale : en 1926, le commerce y occupe en effet 22 % de la population active étrangère (3). Qui ne se souvient pas d'une photographie représentant une boutique parisienne tenue par un étranger, illustration accompagnant souvent dans l'entre-deux-guerres la rengaine sur le « cosmopolitisme » de la capitale ? Sans poser brutalement la question d'une revendication « ethnique » des Italiens à Paris, il nous a semblé que le petit commerce constituait un angle d'approche original pour mener l'étude de la population italienne dans le 19^e arrondissement, afin de tenter de comprendre ce que signifie le travail indépendant en termes à la fois d'activité professionnelle et d'inscription dans un territoire urbain.

Pour répondre à ces interrogations, nous disposons d'une source encore peu exploitée bien que particulièrement riche : le Registre du commerce du département de la Seine. Institué par la loi du 18 mars 1919, ce « répertoire officiel des personnes physiques et morales qui exercent une activité commerciale » contient de nombreux renseignements sur les commerçants et leurs entreprises, parmi lesquels la nationalité, la date et le lieu de naissance du commerçant, mais également le type de commerce exercé, son adresse et parfois sa durée (4). Il est ouvert à l'immatriculation le 16 juillet 1920, date à partir de laquelle tous les commerçants sont tenus de s'y inscrire. Puis il recense les installations de nouveaux commerces. La masse documentaire constituée par le Registre du commerce du département de la Seine est extrêmement importante puisqu'on compte plus de 700 000 commerçants immatriculés entre 1920 et 1939. En conséquence, le traitement exhaustif de la source paraît impossible à réaliser et il a fallu se résoudre à la méthode du sondage. Un tirage aléatoire a permis de construire un premier échantillon de 1 500 individus, au sein duquel les étrangers représentent 19,8 %. On a d'autre part construit un second échantillon portant spécifiquement sur 600 commerçants nés à l'étranger. Ces données recueillies, il nous était possible de travailler dans une perspective croisée, en

(3) Les étrangers de l'agglomération parisienne dans l'entre-deux-guerres ont essentiellement fait l'objet d'études couplant une approche par communautés et par espaces d'implantation. N. GREEN, *Les Travailleurs immigrés juifs à la Belle Époque : le « Pletzl » à Paris*, Paris, Fayard, 1985 ; M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000 ; M. HOVANESSIAN, *Les Arméniens et leurs territoires*, Paris, Autrement, 1995 ; O. LE GUILLOU, « L'émigration russe en France, Boulogne-Billancourt et les usines Renault », in E. GUICHARD et G. NOIRIEL (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1997, p. 215-258 ; J. LALOUM, *Les Juifs dans la banlieue parisienne des années 20 aux années 50, Montreuil, Bagnolet et Vincennes à l'heure de la solution finale*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 1998.

(4) Archives de Paris, D33U3. Sur cette source, voir J.-C. BONNET, « Étude des petits commerçants étrangers dans l'agglomération lyonnaise (1919-1939) à partir du Registre du Commerce », *Bulletin du Centre d'Histoire Économique et Sociale de la région lyonnaise*, n° 1, 1975, p. 1-41 et C. ZALC, « Analyse d'une institution : le Registre du commerce et les étrangers dans l'entre-deux-guerres », *Genèses*, juin 1998, p. 99-118.

comparant les petits commerçants italiens aux petits commerçants français et aux autres étrangers.

Nous avons pris le parti de travailler sur un espace donné en retenant l'un des hauts lieux de la présence italienne à Paris dans l'entre-deux-guerres. En effet, le quartier de La Villette, dans le 19^e arrondissement de Paris, accueille, depuis la fin du XIX^e siècle, des migrants de tous horizons – Juifs fuyant les pogromes de Pologne et de Russie, Arméniens après le génocide de 1915, Grecs d'Asie chassés par la victoire turque de 1921 (5). Mais les plus nombreux sont les Italiens, qui affluent notamment dans l'immédiat après-guerre et constituent l'essentiel de la population étrangère du quartier dans l'entre-deux-guerres (près de 63 %). Le dépouillement exhaustif des listes nominatives du recensement de 1926 a permis, dans un premier temps, de relever les noms et les adresses de l'ensemble des Italiens du quartier, puis de retrouver les commerçants immatriculés au Registre du commerce, grâce à l'existence d'un fichier alphabétique (6). Dans le souci d'étudier les structures familiales des petits commerçants italiens de La Villette, nous avons entrepris de nous intéresser à l'ensemble des individus qui, dans le Registre du commerce, portaient un patronyme identique. Au terme de ce premier travail de dépouillement, nous disposons d'une liste de 602 petits commerçants italiens inscrits au Registre, présentant quarante-sept patronymes distincts. Ce troisième échantillon, dit « patronymique », se fonde sur l'importance du rôle de la famille dans la trajectoire migratoire (7).

La construction de deux méthodes distinctes mais complémentaires d'échantillonnage (aléatoire et patronymique) s'explique par le choix d'une démarche méthodologique située entre l'analyse macrostructurelle et l'analyse microstructurelle de l'espace social. Pour pallier les lacunes de la première qui projette sur l'analyse de la société des cadres trop restreints, mais peu résolues à accepter les insuffisances de la seconde qui tend à se cantonner dans le singulier, et convaincues que l'opposition entre ces deux démarches doit être relativisée, nous avons choisi de travailler sur différentes échelles et tenté de faire le lien entre ces niveaux d'analyse pour dépasser le stade purement descriptif et construire des modèles interprétatifs (8).

Il semble enfin nécessaire de préciser les ambiguïtés de la catégorie socio-professionnelle envisagée. Le « petit commerce » tel qu'on l'appréhende ici ne recouvre pas une activité définie. Depuis la mise en place des catégories socio-professionnelles en 1954, la notion de « petit commerce », ou encore de « commerce de détail », exclut la fabrication des objets et les petits commerçants sont nettement

(5) L'espace géographique qui constitue le terrain de cette étude regroupe en fait les deux quartiers administratifs de La Villette et du Pont-de-Flandre.

(6) Listes nominatives du recensement général de la population, 1926, Archives de Paris, D2M8.

(7) Cette importance a notamment été démontrée par les travaux de J. HONTEBEYRIE et P.-A. ROSENTAL, *La différenciation sociale de l'espace, genèse socio-démographique d'un quartier urbain : la rue Wacquez-Lalo à Loos (1866-1954)*, Rapport au Plan Construction, Paris, 1996. Voir également P.-A. ROSENTAL, *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, E.H.E.S.S., 1999.

(8) Sur les relations entre l'analyse macrostructurelle et l'analyse microstructurelle, voir M. GRIBAUDI et A. BLUM, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales E.S.C.*, novembre-décembre 1990, p. 1365-1402.

distingués des artisans. Cependant cette distinction ne s'impose que lentement dans l'entre-deux-guerres et jusqu'en 1934, date de la création du Registre des Métiers, les artisans sont également contraints de s'immatriculer au Registre du commerce (9). La diversité des objets de commerce mentionnés témoigne de la difficulté à définir cette activité : ainsi de la « marchande à la toilette » ou du « piqueur de tiges à façon ». De plus, les pratiques professionnelles du boutiquier ne relèvent pas toutes d'une activité commerciale. Si la mention « crèmerie » paraît relativement explicite, celle de « tissus » peut désigner aussi bien l'activité de confection que celle de vente de tissus. Et la diversité des types d'activité ne se limite pas au type de commerce exercé. La taille de chaque entreprise diffère et on trouve inscrits au Registre du commerce aussi bien le patron d'une agence de voyages qu'un chiffonnier ambulancier. Cette diversité engendre des hésitations quant à la définition précise de l'activité envisagée.

Petits patrons, propriétaires de leurs moyens de production, les petits commerçants sont également, dans l'entre-deux-guerres, des ouvriers, puisqu'ils exercent souvent une activité productrice, parfois de la nature industrielle, et il faut rappeler la « complémentarité populaire qui rapproche encore l'ouvrier de l'épicier dans les rues misérables et chaleureuses des grandes cités » (10). Il semble plutôt que le point commun entre les individus observés réside dans un statut socio-professionnel d'indépendant, situé en dehors du lien salarial, alors que celui-ci devient à l'époque le nerf central du marché du travail. Nous nous résolvons néanmoins, par commodité, à conserver le vocable de « petit commerçant », bien que l'identité sociale de cette catégorie ne soit pas encore complètement affirmée à l'époque (11).

Affaires de familles

L'indépendance dans le travail repose sur un certain nombre de contraintes. L'accès au statut d'indépendant semble être réservé à une population qui a déjà travaillé, et qui, ce faisant, a pu amasser le petit pécule nécessaire pour ouvrir une boutique ou un atelier : l'âge moyen à l'immatriculation d'un commerce est de trente-sept ans, l'âge médian de trente-six ans. On a souvent caractérisé l'activité commerciale comme seconde dans le cycle de vie, après un moment passé à l'usine ou à l'atelier, en la plaçant au cœur des problématiques de la mobilité sociale (12). Ces analyses témoignent d'une valorisation de l'indépendance économique, opposée aux

(9) Sur la naissance de la catégorie « artisan », voir B. ZARCA, *L'artisanat au XX^e siècle*, Paris, Économica, 1986.

(10) M. REBÉRIOUX, « Les socialistes français et le petit commerce au tournant du siècle », *Le Mouvement Social*, janvier-mars 1981, p. 59.

(11) Voir F. GRESLE, « La notion de classe moyenne indépendante. Un bilan des travaux », *Vingtième siècle*, n° 37, 1993, p. 35-43, et B. ANGLERAUD, « Les petits commerçants au tournant des XIX^e-XX^e siècles, vers l'émergence d'une identité sociale », in P. GUILLAUME (dir.), *La professionnalisation des classes moyennes*, Talence, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, p. 315-325.

(12) J. LE YAOUANQ, « La mobilité sociale dans le milieu boutiquier parisien au XIX^e siècle », *Le Mou-*

servitudes du statut salarial, point de vue qui obère bien trop souvent les contraintes liées à l'activité indépendante. Car celle-ci comporte un risque financier important qu'un individu peut difficilement assumer seul. Pour ouvrir une boutique, un atelier ou même vendre quelques bibelots sur un étalage, il est nécessaire de disposer d'un petit capital et de réseaux de fournisseurs et de clients, comme d'assurer les risques inévitablement liés à cette activité.

Lorsqu'il s'agit de s'interroger sur la nature de ces réseaux, la famille, unité économique élémentaire et fondamentale, s'impose rapidement comme l'une des pistes à privilégier. Mais il est nécessaire de poser le problème des acceptions possibles du réseau familial, et de passer en revue les différentes définitions possibles de la famille. En reprenant la typologie établie par les historiens et les ethnologues de la famille, on distinguera ici d'une part une définition restrictive et minimaliste de la famille, correspondant à la structure de parenté restreinte, composée d'un couple et de ses descendants éventuels mais excluant les collatéraux, et d'autre part une définition plus large qui repose sur un noyau central et s'étend à ses ascendants, descendants et collatéraux les plus éloignés, autrement dit la parentèle élargie (13).

La parenté restreinte

L'observation des comportements matrimoniaux des petits commerçants du département de la Seine permet tout d'abord de constater l'importance de la structure conjugale : près de trois quarts d'entre eux sont mariés. Ce constat devient particulièrement intéressant si l'on distingue les taux de nuptialité des trois groupes de petits commerçants comparés ici : les Français, les Italiens et les étrangers non-italiens. On note alors la forte prévalence du mariage chez les petits commerçants français (76 %), tandis que les petits commerçants étrangers comptent davantage de célibataires (seulement 67 % de commerçants mariés, pourcentage qui rappelle le profil « classique » du migrant, jeune et célibataire, mais qui témoigne, par son importance relative, du caractère spécifique des petits commerçants au sein des étrangers) ; entre ces deux catégories, les Italiens offrent une voie moyenne, avec un taux de nuptialité intermédiaire.

S'il importe de rappeler que les petits commerçants, comme on l'a dit plus haut, sont globalement plus âgés que l'ensemble de la population active et que, partant, leur fort taux de nuptialité s'explique partiellement par leur âge élevé, il semble éga-

vement Social, juillet-septembre 1979, p. 89-104. F. GRESLE, *Indépendants et petits patrons. Pérennité et transformations d'une classe sociale*, Paris-Lille, Champion, 1980, 2 vol.

(13) L'une des typologies les plus complètes des systèmes de parenté a été établie par le Cambridge Group for the History of Population and Social Structure : voir l'avant-propos de F. ZONABEND, « De la famille. Regard ethnologique sur la parenté de la famille », in A. BURGUIÈRE, C. KLAPISCH-ZUBER, M. SEGALLEN et F. ZONABEND (dir.), *Histoire de la famille*, t. I, *Mondes lointains, mondes anciens*, Paris, A. Colin, 1986, p. 15-75. Précisons que nous préférons utiliser ici la notion de parenté plutôt que celle de « famille nucléaire » qui mélange critères d'appartenance familiale et critères de résidence comme l'a montré F. WEBER dans *Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des acquis de l'ethnologie*, Rapport pour la C.N.A.F., 1999.

lement clair que le mariage joue un rôle non négligeable dans l'installation de l'activité commerciale. Sans être, bien sûr, une condition *sine qua non* de l'ouverture du commerce, le mariage, affaire économique autant que culturelle ou sentimentale, apparaît comme l'une des composantes principales du faisceau de conditions qui permettent l'entrée dans le statut d'indépendant. En ce sens, les stratégies matrimoniales que Pierre Bourdieu observe chez les paysans du Béarn et qui lui permettent d'affirmer que « la logique des mariages est dominée par une fin essentielle, la sauvegarde du patrimoine, [et qu'elle] s'opère dans une situation économique particulière dont le trait principal est la rareté de l'argent » (14) gardent probablement une grande validité au sein du monde qui nous occupe ici. L'étude des régimes matrimoniaux, sur lesquels le Registre du commerce est une source précieuse, permet de constater la prédominance écrasante du régime de la communauté légale au sein des mariages contractés par les petits commerçants de notre échantillon, régime qui correspond, dans l'entre-deux-guerres, à une communauté de biens entre époux (15). La mise en commun des biens propres de chacun des contractants militerait alors pour l'existence d'une stratégie patrimoniale toute entière au service de l'activité commerciale du couple ou de l'un des époux.

Il est intéressant de remarquer que ces logiques patrimoniales diffèrent grandement selon le sexe des petits commerçants. Les femmes, minoritaires puisqu'elles ne représentent que 20 % des individus inscrits au Registre du commerce, se caractérisent par des situations matrimoniales spécifiques. Si comme on l'a vu, le mariage constitue pour les hommes une condition de l'accession au statut d'indépendant, les femmes, au contraire, semblent avoir besoin pour s'inscrire au Registre du commerce d'une certaine indépendance à l'égard du cadre conjugal. On remarque la forte proportion de femmes divorcées et de veuves parmi les petites commerçantes : elles sont plus de 23 % contre moins de 2 % chez les hommes. Il semble que l'indépendance conjugale facilite l'accès de la femme à l'indépendance économique. Mais il ne s'agit pas d'extrapoler ce constat en concluant à la libération de la femme grâce à l'exercice d'une activité non salariée. Plus vraisemblablement, la solitude née d'un divorce ou d'un veuvage amène, voire contraint la femme à s'engager dans le petit commerce pour assurer sa subsistance mais surtout à reprendre « officiellement » l'activité de son époux défunt et à accéder, ce faisant, à une indépendance économique visible dans les sources. Il convient néanmoins de remarquer les conséquences de cette disparité sexuelle des statuts matrimoniaux en termes de logiques économiques au sein du couple.

Les résultats dont nous disposons ne nous permettent pas de décrire avec certitude les mécanismes patrimoniaux à l'œuvre chez les petites commerçantes, mais la comparaison entre les statuts matrimoniaux des femmes françaises et des femmes étrangères fournit des indices d'explication. Au contraire des hommes, les femmes étrangères sont plus souvent mariées que les femmes françaises (76 % contre 49 %).

(14) « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, avril-septembre 1962, p. 16.

(15) Jusqu'en 1965, la communauté est composée des biens, meubles ou immeubles, acquis postérieurement au mariage (acquêts) et des seuls biens meubles (excluant donc les immeubles) appartenant à chacun des époux avant le mariage (bien propres).

Si la surreprésentation des femmes mariées chez les petites commerçantes étrangères inscrites au Registre s'explique en partie par des facteurs structurels tenant à la rareté des migrations de femmes seules, elle indique également que l'indépendance économique se réalise pour elles davantage dans le cadre conjugal. Ce constat semble particulièrement vrai chez les commerçantes italiennes, très peu divorcées en raison de l'interdiction du divorce en Italie à cette époque, et qui vivent en couple marié pour plus de 75 %. Or cette caractéristique s'accompagne d'une féminisation relativement élevée du petit commerce italien (plus de quinze commerçants italiens sur cent sont des commerçantes, contre neuf chez les étrangers non-italiens). L'examen des situations individuelles nous permet de poser l'hypothèse selon laquelle la logique économique du mariage chez les Italiens s'appuie sur un rôle spécifique de la femme dans l'activité indépendante, très probablement lié à la réticence, déjà observée chez les migrantes italiennes dans les grandes villes américaines, à fréquenter l'univers de l'usine ou plus généralement tout lieu de travail extérieur au domicile ; dans cette perspective, le petit commerce familial, souvent situé au-dessous ou à proximité du foyer, constitue en quelque sorte un compromis entre activité extérieure et travail à domicile (16). Car le propre du travail indépendant est, en effet, d'engager une dimension familiale.

Alliance économique et patrimoniale, le mariage est aussi l'occasion d'unir les forces de travail des deux époux au service de l'activité commerciale (17). A ce propos, il convient de remarquer que la forte masculinité du petit commerce est accentuée par le phénomène de sous-inscription des femmes, dans le cas d'un commerce tenu par les deux époux. Dans un contexte social et culturel de minorisation des femmes, l'inscription au Registre du commerce est prioritairement faite par l'homme (18). L'observation croisée du Registre du commerce et des listes nominatives du recensement permet de constater la prégnance de l'alliance des forces de travail dans le commerce familial. Ainsi, un nombre important d'établissements commerciaux déclarés au nom de l'époux au Registre s'avèrent être tenus conjointement par le couple, comme l'indique la profession de la femme déclarée dans le recensement, ce qui corrobore notre hypothèse d'une sous-inscription des femmes par rapport à leur rôle effectif. Les enfants sont également sollicités dans l'activité commerciale sans pour autant figurer dans le Registre, mais les données du recensement nous permettent parfois de vérifier leur rôle. Ainsi, les Gandolfi (19) sont probable-

(16) Il est possible de nuancer ces propos en rappelant que les femmes de ménage, nombreuses parmi les Italiennes travaillant à l'extérieur de leur domicile, sont invisibles dans les statistiques professionnelles. Voir M. COHEN, *From Workshop to Office : Two Generations of Italian Women in New York City, 1900-1950*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1993 et D. GABACCIA, *From the Other Side : Women, Gender and Immigrant Life in the U.S., 1820-1990*, Bloomington, Indiana University Press, 1994.

(17) G. CROSSICK et H.-G. HAUPT ont montré l'importance du couple dans le succès de la petite entreprise au XIX^e siècle : *The petite bourgeoisie in Europe 1870-1914. Enterprise, Family and Independence*, Londres, Routledge, 1995, p. 87-110.

(18) Rappelons qu'en France, la femme mariée ne peut librement disposer de son salaire que depuis 1907.

(19) Par souci d'anonymat, nous avons pris le parti de modifier les patronymes et/ou les prénoms

ment trois à travailler dans la mercerie familiale : le père, Jean (déclaré patron mercier dans le recensement), la mère, Angèle (patronne mercière) et la fille aînée Raymonde (employée mercière). Un exemple parmi tant d'autres qui témoigne de l'utilisation fréquente des forces de travail des membres de la parenté restreinte dans le cadre du commerce familial.

La maisonnée

Les solidarités ne s'arrêtent pas, bien au contraire, aux frontières de la parenté restreinte. Lorsque l'on observe avec attention les comportements des petits commerçants français et étrangers qui constituent notre échantillon, on note la présence de multiples connections entre des individus qui n'appartiennent manifestement pas aux mêmes groupes de résidence. Il s'avère pourtant difficile de décrire avec précision ces relations car le Registre du commerce ne permet pas de qualifier la nature des liens existant entre les individus. Prenons l'exemple de Giuseppe et Luigi Macchia, tous deux nés dans la commune de Cavaglia (province de Novare, Italie), en 1881 et 1883. Le plus âgé, Giuseppe, bénéficie d'une autorisation de domicile en France en date du 18 avril 1916, et vient déclarer le 20 juillet 1921 au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine qu'il ouvre un commerce de « comestibles », situé rue d'Angoulême (11^e arrondissement). Quatre mois plus tard, Luigi est autorisé à résider en France, et c'est une semaine après l'entrée de ce dernier sur le territoire national que les deux hommes, associés, viennent inscrire un commerce d'« Épicerie, Vins, Produits d'Italie » sis 58, rue Curial dans le 19^e arrondissement de Paris. Les listes nominatives du recensement nous apprennent, d'autre part, que Luigi réside à proximité immédiate de la boutique avec sa femme et ses deux enfants, tous nés en Italie. Même lieu de naissance à deux années d'intervalle, ouverture d'un commerce en commun une semaine après l'arrivée du deuxième individu, autant d'éléments qui nous laissent entrevoir un schéma migratoire où un membre de la famille, migrant pionnier, explore le milieu d'accueil et ses possibilités d'insertion professionnelle en faisant une première tentative commerciale dans le secteur de l'alimentation, afin d'ouvrir la voie aux suivants qui migrent alors « en connaissance de cause » pour installer un commerce plus stable. La solidarité familiale repose ici sur une circulation de l'information particulièrement efficace. Seule ombre au tableau : nous n'avons aucune preuve d'un lien de parenté existant entre ces deux individus, mais seulement celle d'une communauté de patronyme et nous ignorons les alliances formées du côté des épouses, puisque la masse des données à saisir nous a contraintes à laisser provisoirement de côté les patronymes correspondant aux noms de jeunes filles des commerçantes mariées.

Les lacunes de la source, en même temps que le constat, né de l'observation de nombreux cas individuels dans une démarche microstructurale, de la prégnance

cités lorsqu'ils sont susceptibles d'identifier nominalement les individus, en adoptant néanmoins un équivalent aux consonances très proches.

de liens inter-personnels et de solidarités intra-patronymiques nous ont conduites à redéfinir le cadre de notre réflexion. C'est donc pour dépasser l'espace étroit de la parenté et caractériser une configuration relationnelle faite d'un entrelacs de liens forts, mais dont la nature familiale n'est pas avérée, que nous avons emprunté à l'anthropologie la notion de *maisonnée*, définie par Florence Weber comme un groupe objectivement solidaire formant une unité de consommation et de production domestique sans pour autant correspondre nécessairement à un seul ménage (20). Cette notion est d'une grande efficacité pour décrire l'espace relationnel au sein duquel s'insèrent les petits commerçants italiens de La Villette.

Plusieurs critères participent à notre définition de la *maisonnée*, qu'on présentera dans l'ordre décroissant d'importance, afin de préciser progressivement la notion. Le premier d'entre eux est le *patronyme* commun. On a ainsi identifié, parmi les petits commerçants du département de la Seine, près d'une centaine d'individus portant le patronyme italien Vinocchia (21) entre 1920 et 1939. Ce critère nous permet de supposer des liens de parenté entre individus sans en présenter la preuve archivistique qu'il faudra, sans nul doute, tenter dans un second temps d'aller chercher dans les archives de l'état civil en Italie.

Le deuxième critère de définition de la *maisonnée* concerne le *lieu d'origine* des individus qui vient lever l'hypothèse d'une homonymie purement fortuite et inscrit l'analyse dans le cadre probable – mais non avéré – de lignées patrilinéaires. Reprenons l'exemple des Vinocchia. Trois localités apparaissent très souvent comme lieux de naissance des individus portant ce patronyme : Vallerotonda, petit village situé dans une vallée des Appennins, au nord-ouest de la Campanie, à proximité de l'abbaye de Montecassino, Filignano, hameau situé à une dizaine de kilomètres de Vallerotonda, et Cardito, bourg de plaine à la périphérie de Naples, à quatre-vingt kilomètres environ de Vallerotonda. Parmi la petite centaine de Vinocchia inscrits au Registre du commerce dans l'entre-deux-guerres, quarante-deux proviennent de ces trois seules communes, pourtant de taille très réduite. Si on leur adjoint les Vinocchia qui proviennent d'autres localités situées à proximité immédiate de ces trois communes, comme Cassino ou Venafro, ce sont plus de la moitié des Vinocchia (53 %) qui proviennent de ce pôle géographique restreint, original par rapport à l'ensemble des flux migratoires de l'Italie vers la France, puisque la très grande majorité des migrants italiens en région parisienne vient d'Italie du Nord (22). D'autre part, une dizaine de Vinocchia ont pour lieu de naissance des localités situées dans

(20) Nous nous permettons ici d'interpréter librement les analyses formulées au regard des caractéristiques observées dans les sources. Il s'agit d'un outil de travail dont la poursuite de cette recherche devra montrer la pertinence. Voir F. WEBER, *Pour penser la parenté contemporaine...*, op. cit.

(21) Avec ses variantes plus rares, Vinnocchia ou Vinochia : il semble pourtant que les précautions initiales qui visaient à distinguer clairement les orthographes divergentes soient superflues, car les mêmes individus répondent, selon les sources, les époques ou les employés de l'administration, à des orthographes différentes.

(22) M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens...*, op. cit. ; C. DOUKI-MINARD, *Les mutations d'un espace régional au miroir de l'émigration : l'Apennin toscan (1860-1914)*, thèse de doctorat d'histoire, Institut d'études politiques de Paris, 1996 ; P. MILZA (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome, École française de Rome, 1986.

le centre de la France, notamment en Touraine, ce qui permet de poser l'hypothèse d'une migration des Vinocchia par étapes, suivant un trajet qui partirait des hameaux et villages du Sud des Apennins, passerait par la périphérie de Naples, puis se dirigerait vers la région parisienne en faisant escale dans le centre de la France.

Troisième critère de définition de la maisonnée, un *secteur d'activité* commun, ce qui, dans le cas des petits commerçants, renvoie à des réseaux de fournisseurs et de clientèle partagés. Loin de nous l'idée de prétendre qu'il existe une spécialisation professionnelle par nationalité ou origine régionale dans tous les domaines commerciaux. On observe pourtant que les commerçants nés dans le département de la Seine sont particulièrement présents dans les entreprises de transport et le commerce de machines, tandis que les commerçants nés en province sont concentrés dans le commerce alimentaire et surtout les débits de boisson et les hôtels. Quant aux commerçants nés à l'étranger, ils tiennent fréquemment des boutiques de vieux meubles et de brocante, des salons de coiffure et sont très présents également dans le domaine de la confection et des accessoires de mode (23). Il est même possible d'observer une forte corrélation entre certaines activités commerciales et une communauté d'origine à l'échelle de la région voire de la localité. Ainsi vingt-quatre commerçants italiens de notre échantillon proviennent de Ronco Canavese, petit bourg de montagne du nord du Piémont, à une cinquantaine de kilomètre de Turin ; or vingt-deux d'entre eux immatriculent une vitrerie-miroiterie au Registre du commerce (24). Cette activité semble même se perpétuer chez les générations post-migratoires puisque des individus nés à Paris et à Aubervilliers et issus de familles de Ronco Canavese continuent à exercer dans ce secteur (25). Ces spécialisations témoignent de l'existence de filières migratoires permettant aux nouveaux migrants d'intégrer un secteur économique grâce à un réseau d'entraide et de solidarité régionale. Ainsi la spécialisation des Vinocchia dans l'alimentation (à plus de 70 %) est remarquable puisque seulement 9 % de l'ensemble des petits commerçants italiens se consacrent à ce type de commerce. De plus, les Vinocchia privilégient particulièrement un secteur précis de l'alimentation : les deux tiers d'entre eux vendent des « fruits et légumes » ; on peut même noter une hyper-spécialisation dans le commerce des bananes qui occupe une dizaine de Vinocchia, et donne lieu à la création en 1934 d'une entreprise de commerce de bananes en gros par Paul Vinocchia, rejoint en 1936 par Jean Vinocchia, société qui incarne les liens de solidarité au sein de la maisonnée.

(23) Sur l'importance du travail immigré dans le secteur de la confection, voir N. GREEN, *Du Sentier à la Septième Avenue. La confection et les immigrés, Paris-New York, 1880-1980*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

(24) Ronco Canavese, village le plus élevé du Val Soana, constitue le point de départ d'une filière de migrants saisonniers : ces vitriers ambulants sont implantés dans l'Est parisien depuis le XIX^e siècle. Voir en particulier R. PAULUCCIDI CALBOLLI, *Larmes et sourires de l'émigration italienne*, Paris, Juven, 1909.

(25) Précisons que les corrélations entre origine et secteur d'activité concernent également certains migrants provinciaux. Ainsi de la spécialisation auvergnate dans les débits de boissons qui, pour être extrêmement classique dans l'historiographie, n'en mérite pas moins d'être périodiquement remise à l'épreuve des faits. Trente-six petits commerçants, hommes et femmes, portent le patronyme Gastal dans le Registre du commerce, parmi lesquels quinze sont nés dans les départements du Cantal et de l'Aveyron : tous exercent une activité liée à l'hôtellerie, à la restauration, au débit de boissons ou au commerce de vins et de charbons.

Enfin, la *corésidence* constitue le quatrième critère de définition de la maisonnée. On constate en effet une très forte concentration des membres de la maisonnée non seulement dans un espace urbain extrêmement circonscrit (ainsi du nord-ouest du quartier de La Villette pour les Vinocchia), mais également dans des logements correspondant à des adresses communes qui laissent entrevoir l'existence de réseaux d'information et de solidarité. La même adresse à Pantin, 16 bis, avenue Jean-Jaurès, voit, entre 1922 et 1930, passer cinq petits commerçants Vinocchia, tous ambulants spécialisés dans le commerce de fruits et dont trois sont nés à Cardito. La corésidence constitue un critère essentiel dans notre définition de la maisonnée puisqu'il amène à faire passer les questions de parenté au second plan.

La notion de maisonnée, empruntée – librement – à l'anthropologie pour décrire une configuration relationnelle fréquemment observée au sein de notre échantillon patronymique, semble donc particulièrement adaptée pour qualifier les espaces d'interdépendance dans lesquels s'inscrivent les petits commerçants italiens de La Villette. Néanmoins il sera nécessaire d'en préciser les modalités de fonctionnement et de tester la validité méthodologique de cette notion pour d'autres groupes de migrants en menant une étude parallèle sur des patronymes français et polonais, russes ou encore belges.

La communauté d'origine

Dès à présent, on remarque qu'il existe d'autres types de réseaux d'interdépendance hors du cadre de la famille ou de la maisonnée. On a ainsi constaté la fréquence relative de l'association commerciale chez les étrangers, association réalisée au sein d'un réseau d'interconnaissance que le Registre du commerce ne permet que difficilement de qualifier. Il semble pourtant que l'association soit parfois le moyen de pallier l'absence de solidarités familiales ou tribales, ou au contraire celui de leur échapper en scellant des alliances concurrentes. Elle unit fréquemment des individus de même nationalité ou de même origine. L'exemple du marchand de tissus Krikor Ragopovich est éclairant à cet égard. Né en 1885 à Andrinople en territoire ottoman, et de nationalité italienne, il demeure avenue Secrétan dans le 19^e arrondissement de Paris, avec sa femme, ses filles, et Avedis et Pauline Azinissian, ses beau-frère et belle-sœur. Ces derniers déclarent, lors du recensement de 1926, exercer respectivement la profession d'employé dans un commerce de tissus et d'ouvrière couturière : il est très probable que ces activités prennent place dans l'établissement tenu par Krikor Ragopovich. Cependant l'activité commerciale ne se restreint pas au cadre familial. Krikor participe successivement à trois sociétés immatriculées au Registre du commerce. En 1925, il entre en tant que fondé de pouvoir dans la société d'achat et vente de tissus K. Tchakrian & Cie, qui compte cinq associés dont quatre sont nés à Andrinopole. En 1928, Krikor fonde sa propre entreprise, la société Ragopovich, Sirabian & Cie Paris-Tissus, dans laquelle on retrouve deux des précédents associés. Enfin, en 1933, Krikor Ragopovich immatricule une troisième entreprise, qui voit l'élargissement de son réseau d'interconnaissance, parce qu'elle réunit, outre un asso-

cié de la première heure, quatre nouveaux membres, dont deux ne sont pas nés à Andrinople mais dans ses environs.

Les solidarités à l'œuvre dans le parcours de Krikor Ragopovich relèvent d'un vaste réseau qui repose sur des liens tissés au cours d'expériences commerciales précédentes, dessinant un espace d'interdépendance structuré par une même origine et des parcours migratoires communs. Cette configuration est particulièrement adaptée pour décrire les types de dépendance des petits commerçants étrangers, pour lesquels la famille ou la maisonnée n'offrent souvent que des possibilités restreintes, surtout dans le cas de migrations récentes. Ou forcées. Les Arméniens s'organisent en réseaux serrés autour d'une même région d'origine, voire d'un même village, mais il s'agit, le plus souvent, d'une reconstruction, dans l'expérience de l'immigration, de liens communautaires (26). Les Italiens, quant à eux, se distinguent, puisque leur activité commerciale se déploie essentiellement dans le cadre de la maisonnée. Cette particularité s'explique certainement en partie par l'ancienneté relative des flux migratoires italiens vers la France qui va de pair avec une nature plus familiale de la migration. Famille, maisonnée, réseau reposant sur un parcours migratoire commun : la prégnance des liens de dépendance conjuguée sur ces trois modes vient relativiser la valorisation trop souvent de mise lorsqu'il s'agit d'évoquer l'accès à l'indépendance économique.

Territoires en mouvement

Les réseaux d'interdépendance au sein desquels se développe l'activité professionnelle du petit commerce comportent une dimension spatiale. En choisissant d'étudier le cas des petits commerçants italiens dans un quartier du 19^e arrondissement, nous étions décidées à aborder l'histoire de l'immigration dans son rapport avec l'espace urbain. Sans nécessairement poser la question brutale de l'existence ou non de « quartiers ethniques » à Paris dans l'entre-deux-guerres, il paraît central de ne pas négliger les modalités d'inscription des migrants dans un espace spécifique. Rappelons que les travaux portant spécifiquement sur les « petits commerçants étrangers » ont d'abord été le fait de géographes et de sociologues, ce qui s'explique partiellement par la nature du sujet étudié : l'activité commerciale comme l'immigration en France sont deux phénomènes qui posent, d'une manière ou d'une autre, le problème du rapport au territoire (27). Le concept de territoire défini comme un espace circonscrit, en l'occurrence urbain, qui se différencie des autres par sa morphologie, ses structures sociales et géographiques, mais aussi par les représentations

(26) M. HOVANESSIAN, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, Armand Colin, 1992, notamment p. 58 et suiv.

(27) E. MA MUNG et G. SIMON (dir.), *Commerçants maghrébins et asiatiques en France. Agglomération parisienne et villes de l'Est*, Paris, Masson, 1990. A. BENVENISTE, *Le Bosphore à la Roquette, La communauté judéo-espagnole à Paris (1914-1990)*, Paris, L'Harmattan, 1989.

qu'on en a, constitue un outil de recherche particulièrement utile autour de ces perspectives (28). La formation de territoires migrants spécifiques pourrait se mesurer selon deux critères : d'une part la concentration d'un groupe de migrants dans un espace commun et d'autre part la visibilité de ce groupe de migrants.

Changer d'espace

L'existence de quartiers parisiens occupés majoritairement par un groupe particulier de migrants a été remise en cause dès les années 1950. Dans son étude sur la contribution démographique des migrants provinciaux à la formation de la population parisienne au XIX^e siècle, Louis Chevalier s'insurge contre les « témoignages littéraires les mieux accrédités » et les « légendes les plus tenaces » et dénonce « l'erreur d'optique » qui pousse à parler de quartier auvergnat ou lorrain à Paris, en les considérant comme donnés. Il en appelle à la vérification statistique des images littéraires, souvent mythiques, pour démonter les préjugés en matière de « physionomie départementale » des quartiers parisiens (29). Les travaux récents sur l'histoire de Paris et sa banlieue passent en effet au crible les images toutes faites de quartiers ethniques (30). La question de la concentration des immigrés dans certains espaces de la capitale, et plus généralement dans le département de la Seine, nous permet de mettre en question les catégories d'analyse communément utilisées pour penser la question de la spécialisation spatiale.

La concentration spatiale des migrants peut tout d'abord apparaître à l'issue d'une comparaison des localisations des commerçants différenciés selon leur nationalité (31). La perspective qui confronte les localisations des Français et celles des étrangers dans le département de la Seine indique une disparité importante entre la ville de Paris et la banlieue. Les commerces des Français sont pour 30,3 % d'entre eux situés à l'extérieur des limites des vingt arrondissements parisiens, alors que les étrangers ne sont que 19 % à tenir boutique en banlieue. On retrouve d'ailleurs l'opposition centre/périphérie lorsqu'on entreprend une comparaison plus fine à

(28) Cette définition est proposée par J. SCHEIBLING, *Qu'est-ce que la géographie ?*, Paris, Hachette, 1994.

(29) L. CHEVALIER, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, Paris, P.U.F.-I.N.E.D., 1950, notamment p. 239 et suiv.

(30) N. GREEN, « Quartier et travail : les immigrés juifs dans le Marais et derrière leurs machines à coudre, 1900-1939 », in S. MAGRI et C. TOPALOV (dir.), *Villes ouvrières 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 83-92 ; M.-C. BLANC-CHALÉARD, « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », *Le Mouvement Social*, janvier-mars 1998, p. 29-50.

(31) Il est nécessaire de préciser que les renseignements fournis par le Registre du commerce permettent de localiser les petits commerçants par la seule adresse de leur boutique ; l'adresse du domicile n'y est que rarement mentionnée, à l'exception notable des forains et ambulants. Nous utilisons donc l'adresse du commerce comme indice de localisation de l'individu, en sachant que celle-ci diffère souvent bien peu de l'adresse du domicile (situé au-dessus de la boutique, comme nous avons pu le constater en comparant les données du Registre du commerce avec l'adresse donnée dans le recensement) et en supposant que l'adresse du commerce est plus significative en termes d'appropriation du territoire que l'adresse personnelle.

l'échelle des arrondissements parisiens, puisqu'on note alors une surreprésentation d'étrangers dans les arrondissements centraux de la capitale (notamment dans les 2^e et 4^e arrondissements). La comparaison entre les Français et les étrangers relativise ainsi les images traditionnellement répandues qui opposent les quartiers dits centraux aux espaces périphériques, en faisant de ces derniers les lieux de concentration des immigrés (32). Au contraire, la banlieue semble constituer l'espace d'installation privilégié des petits commerçants français, alors que les immigrants se dirigeraient plutôt vers les espaces urbains dits centraux (33). Mais ces conclusions se fondent sur le présupposé d'une pertinence de l'opposition nationale de localisation des commerces.

L'exemple des petits commerçants italiens vient rapidement relativiser les constats établis plus haut, puisque les Italiens semblent eux aussi, comme les Français, privilégier une installation professionnelle à l'extérieur des « fortifs » : ils sont 39 % à immatriculer un établissement localisé en banlieue entre 1920 et 1939. Ce pourcentage témoigne des limites de l'analyse fondée sur la seule opposition Français-étrangers. C'est pourquoi il faut déconstruire les catégories pensées dans un cadre préétabli, ici national, pour pouvoir interpréter les données statistiques dont on dispose. A cette fin, il semble nécessaire de travailler à définir plus précisément les questions posées aux chiffres. En cherchant à comprendre si le fait migratoire s'effectue ou non au sein d'un territoire déterminé et de quelle manière la migration modèle cet espace, il est plus judicieux de préférer aux catégories de nationalité un critère de différenciation qui prenne en compte la migration comme déterminant explicatif. On construit ainsi un indicateur migratoire qui rend compte de la distance entre lieu d'arrivée et la commune de naissance. Ce changement de perspective engendre une nouvelle définition des catégories à comparer et amène à distinguer, parmi les Français, les migrants provinciaux et les autochtones, nés dans le département de la Seine, afin d'établir le rôle du facteur migratoire dans la répartition géographique des petites commerces dans le département de la Seine.

La comparaison selon le lieu de naissance dessine de nouvelles perspectives interprétatives en mettant l'accent non sur la nationalité mais sur l'existence d'un passé migratoire. Parmi les individus de nationalité étrangère, un certain nombre sont en effet nés en France, tandis que certains individus de nationalité française (notamment les naturalisés) sont nés à l'étranger. Les petits commerçants nés dans le département de la Seine, nés en province et nés à l'étranger se répartissent différemment dans la capitale, semblant se partager leurs espaces d'implantation. Les commerces tenus par des provinciaux sont sensiblement surreprésentés dans l'Ouest parisien, abandonnant en quelque sorte les arrondissements de l'Est aux commerçants nés à l'étranger. Plus précisément, on distingue chez les commerçants nés à l'étranger une propension à l'installation dans le centre de Paris (2^e, 3^e et 4^e arron-

(32) G. NOIRIEL, « Les espaces de l'immigration ouvrière 1880-1930 », in S. MAGRI et C. TOPALOV (dir.), *Villes ouvrières...*, op. cit., p. 171-175.

(33) Mentionnons le cas des Juifs immigrés à Paris au début du siècle qui s'installent de manière privilégiée dans les arrondissements centraux de la capitale. N. GREEN, *Les travailleurs immigrés juifs...*, op. cit.

dissements notamment), alors que les provinciaux sont fortement attirés par les arrondissements périphériques. Mais cette comparaison prend sens lorsqu'on la confronte aux localisations des commerces provinciaux au début du siècle. En effet, les monographies consacrées à l'immigration régionale vers Paris montrent que la présence des provinciaux est concentrée à l'Est de la capitale au début du siècle, occupant autrement dit les espaces urbains privilégiés par les commerçants étrangers dans l'entre-deux-guerres (34). Ce ne serait donc pas la nature, interrégionale ou internationale, de la migration qui serait à l'origine de la différenciation spatiale des petits commerces à Paris, mais plutôt le temps de la migration.

Ce constat nous permet d'établir un lien entre les filières migratoires et les territoires des migrants. Certains espaces se définissent ainsi comme des territoires d'accueil des « nouveaux migrants », alors que d'autres constituent des territoires de seconde installation. Rien de révolutionnaire dans cette distinction : l'École de Chicago, il y a maintenant trois quarts de siècle, avait analysé les types de regroupement de populations selon leur avancée dans le processus migratoire et leur réussite économique (35). Mais le modèle écologique reste souvent dans une démarche analytique, se limitant à décrire les propriétés des différents quartiers urbains, définis *a priori*. Il nous semble, au-delà, particulièrement intéressant de comprendre le processus de construction de ces propriétés pour interpréter la signification des changements de localisation selon le temps de la migration. A cette fin, il est nécessaire de dépasser le cadre de la représentation géographique par arrondissement, à l'évidence trop figé, pour dessiner plus précisément les espaces privilégiés par les petits commerces migrants, en portant une attention plus particulière aux changements d'adresses des commerces et à l'évolution chronologique sur la période.

L'art d'être vu...

Parce qu'elle participe aux représentations qu'on a d'un espace urbain, la visibilité d'un groupe spécifique de population nous paraît constituer un indice efficace de la structuration d'un territoire. L'activité commerciale contribue à façonner l'image d'un quartier. Par son pas de porte sur la rue, son enseigne, sa vitrine, la boutique donne à voir et participe par là-même à transformer le paysage urbain. Le commerce ambulant, quant à lui, avec ses carrioles de quatre saisons et ses étalages précaires de bibeloterie, imprime sa marque dans les rues parisiennes. Selon que le commerce se cache au fond d'un passage ou qu'il s'affiche sur les grands boulevards, il n'occupe pas l'espace de manière identique. Il paraît judicieux de raisonner à partir

(34) F. RAISON-JOURDE montre ainsi que les quatre arrondissements qui comptent le plus fort pourcentage d'Auvergnats en 1891 sont les 6^e, 5^e, 12^e et 11^e arrondissements. Elle décrit en 1911 une progression de la colonie auvergnate vers l'Ouest avec la nouvelle importance du 18^e au Nord, du 15^e au Sud et des 1^{er} et 2^e au Centre. Cf. *La colonie auvergnate de Paris au XIX^e siècle*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 1976, p. 191-212.

(35) R. PARK et W. BURGESS, *The City*, Chicago, University of Chicago Press, 1925 (trad. fr. dans *L'École de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1979).

de la taille et de la nature des voies occupées par les boutiques. Nous avons, par conséquent, distingué les commerces qui se trouvaient sur des grandes voies (boulevards, avenues, routes, quais et places), offrant la plus grande visibilité, des petites voies (impasses, allées, chemins, passages, cités et villas). Or les commerces des Français sont surreprésentés sur les grandes voies, alors que les boutiques tenues par les étrangers le sont dans les petites voies, et, parmi elles, celles tenues par les Italiens dans une plus forte mesure encore. Les Français auraient donc, davantage que les étrangers, la possibilité d'installer leurs commerces dans les lieux offrant la plus grande visibilité.

Il est toutefois nécessaire de nuancer ce constat en évoquant tout d'abord les raisons économiques qui expliquent les différences d'implantation : les baux des établissements situés sur les petites voies sont moins chers et par conséquent plus accessibles aux individus disposant de peu de capital. De plus, il faut prendre en compte le fait que le lieu d'implantation et, partant, la visibilité du commerce dépendent de son objet. Aux grandes voies correspondent les activités commerciales qui nécessitent de jouir d'une grande accessibilité (entreprises de transport, fabrication et ventes de grosses machines), ou qui fonctionnent sur le principe d'attractivité et bénéficient d'une clientèle potentielle plus nombreuse sur les grands axes (bars, hôtels, agences de voyages, librairies, salons de coiffure). En revanche, les activités commerciales les plus fréquemment implantées dans les petites voies nécessitent une visibilité toute relative, notamment les diverses activités du secteur du bâtiment (entreprises de maçonnerie, de menuiserie, de carrelages, miroiteries-vitreries, etc.). Ces établissements fonctionnent davantage grâce à un réseau de fournisseurs et de clients qui ne les choisissent pas parce qu'ils les remarquent sur leur passage, au contraire d'un débit de boissons ou d'un salon de coiffure qui attirent le chaland par leurs vitrines et leurs enseignes.

... sans se montrer

Le fait que les commerçants étrangers bénéficient d'une moindre visibilité que les Français dans le paysage parisien va de pair avec leur implantation privilégiée dans les activités commerciales qui prennent place dans les petites voies et rappelle les modalités classiques de « niches économiques » étrangères fréquemment situées dans les interstices de l'espace urbain. Car ces deux caractéristiques participent à notre sens d'un même processus qui conduit, on pourrait même dire qui contraint, les petits commerçants étrangers à choisir des activités plus discrètes, plus instables économiquement. Cette tendance s'accroît tout au long de l'entre-deux-guerres, en particulier dans les années 1930, période de crise économique et de xénophobie croissante. De plus, en raison des nombreuses lois de « protection de la main-d'œuvre nationale », le petit commerce devient à cette époque l'un des secteurs-refuges pour l'emploi des étrangers. Les attaques se font de plus en plus vives dans les années 1936-1939 contre les petits commerçants étrangers. Ainsi le futur ministre du gouvernement de Vichy, Paul Marion, stigmatise cette « armée d'émigrés clandestins qui,

cloîtrés ou presque dans des milliers d'appartements parisiens, bavardent, complotent, préparent des forfaits de toute nature et, en attendant mieux, concurrencent et détruisent progressivement notre commerce et notre artisanat » (36). Dans ce contexte politique et économique, on comprend bien la propension des petits commerçants étrangers à éviter d'attirer le regard : les Italiens choisissent des activités plutôt localisées en retrait, au fond des cours, en haut des escaliers et dans les appartements, donnant à leurs boutiques des noms qui cachent leur « étrangeté », francisant leur prénom (« Maison Antoinette »), rappelant leur insertion locale (« Paris nogentais ») et appelant à la confiance des consommateurs (« Au bon accueil »). Et pourtant leur présence est plus souvent notée par les contemporains comme un élément marquant du paysage urbain, discours qui contribue à façonner l'image de « quartiers étrangers ».

Noria à La Villette

André Rouquet, observateur attentif du quartier, évoque La Villette à la fin des années 1920 :

Les Italiens décorent la rue Curial de pyramides de piments rouges, jaunes et verts, de charcuteries délectables, où triomphent les salamis et les mortadelles, les saucissons et les jambons de Parme. Les ventres bombés et sombres des bouteilles de Chianti, de Pomino et de Cormigano sont assemblés autour des Asti Spumante orgueilleux. Les après-midi des dimanches chauds, les filles lascives de la péninsule gigotent dans la rue au son des accordéons ou des guitares, ou de l'orgue de Barbarie. Il y a des coups de couteau le soir pour un sourire, pour Mussolini, pour rien (37).

Amour de la musique et de la bonne chère, lascivité des femmes méridionales, violence des hommes au « sang chaud », la plupart des clichés qui circulent à l'époque au sujet des Italiens sont présents dans cette évocation, qui témoigne par ailleurs de l'importance de la transformation du paysage urbain par la présence des Italiens et de leurs commerces aux yeux des habitants du quartier. La Villette compte une population italienne nombreuse – 6,8 % de la population en 1926, mais jusqu'à 70 % de la population dans certaines rues –, implantée depuis la fin du XIX^e siècle au moins – les registres de baptêmes attestent une présence déjà forte dans les années 1880 (38) –, et bénéficiant d'un lieu culte situé au cœur du quartier – l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe-de-La-Villette, siège de l'une des sections de l'Œuvre d'Assistance des Pauvres Italiens à Paris (39), où se déroulent quotidiennement des

(36) *La Liberté*, 9 novembre 1938.

(37) A. ROUQUET, *La Villette*, Paris, 1930, p. 71.

(38) Registres de baptême de la paroisse Saint-Jacques-Saint-Christophe-de-La-Villette, 1880-1889, Archives de Paris cote COLLECT/ARCHEVÊCHÉ/5650 à 5659. La proportion d'enfants baptisés nés d'au moins un parent italien varie selon les années de 3,6 à 8,2 % de l'ensemble de baptêmes célébrés dans la paroisse.

(39) Œuvre fondée en 1885 par la congrégation italienne des Filles de la Charité, sous l'égide de la

messes en langue italienne. L'observation de la répartition des commerces italiens dans le quartier permet de définir une sorte de centre de gravité du territoire italien, autour du segment central de la rue de Crimée, entre l'église paroissiale et le pôle majeur de l'implantation situé à l'intersection des rues Curial, de Crimée et Labois-Rouillon. En marge de ce cœur, un semis d'implantations commerciales italiennes qui définissent les bornes du quartier italien de La Villette. On constate enfin que les petits commerçants italiens de La Villette sont particulièrement spécialisés dans le commerce alimentaire (qui occupe 40 % d'entre eux, contre 25 % des Français et 13 % des autres étrangers du quartier (40)), secteur dont on sait le rôle qu'il joue dans le maintien de l'ethnicité même si nous ne disposons pas de l'ensemble des éléments – enseigne, étiquetage, clientèle – permettant de mesurer le « degré d'ethnicité » de ces commerces (41).

Les petits commerçants italiens s'insèrent, on l'a dit, dans un espace d'interdépendance qui prend la forme de la maisonnée, notion qui prend tout son poids lorsqu'on tente de l'appliquer à un espace géographique. Si l'on distingue au sein de la catégorie nationale d'« Italiens » les individus en fonction de leur lieu de naissance, on peut déterminer deux pôles essentiels d'émigration vers le 19^e arrondissement de Paris : l'un en Italie du nord (autour de la vallée du Pô, entre Turin et Plaisance) et l'autre en Italie du sud (en Campanie septentrionale, dans l'arrière-pays de Naples). Il est difficile de constater une répartition claire au sein du quartier entre les Italiens originaires du nord et du sud de la péninsule. En revanche, on observe une concentration par rues : toutes les adresses de la rue Curial et de la rue Labois-Rouillon sont ainsi occupées par des maisonnées du sud de l'Italie, tandis que dans la rue de Flandre n'habitent que des Italiens du nord, constat qui conforte la nécessité de ne pas se limiter au raisonnement par quartiers. On peut également observer les liens qui unissent les maisonnées entre elles, comme celles des Costa et des Perucca, qui proviennent pour la plupart des mêmes villages et entretiennent à la fois des liens matrimoniaux, professionnels (dans le secteur du bâtiment) et de logement. Le logement semble en effet l'objet d'une solidarité extrêmement développée aussi bien à l'intérieur qu'entre les maisonnées, solidarité qui s'exprime dans une rotation rapide d'individus qui se succèdent dans des logements identiques, sans pour autant nécessairement appartenir aux mêmes structures de parenté, comme nous l'avons vu dans le cas du 16 bis, avenue Jean-Jaurès à Pantin. Ce mouvement, telle une *noria* migra-

Marquise di Rende. Voir L. TAVARELLA, « La pratique religieuse comme facteur d'intégration », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS et P. MILZA (dir.), *L'intégration italienne en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 71-83.

(40) La proximité des abattoirs de La Villette contribue à gonfler la représentation du commerce alimentaire chez les petits commerçants français, mais ne joue pas ce rôle pour les étrangers, qui ne participent généralement qu'en tant qu'ouvriers à l'abattage et à la commercialisation des viandes en gros ; dans le quartier, on ne trouve qu'un seul boucher italien, situé d'ailleurs relativement loin des abattoirs.

(41) M. GUILLON élabore une typologie des commerces asiatiques du 13^e arrondissement selon leur « degré d'ethnicité » et distingue les commerces « ethniques », « exotiques » et « français » : *Le Triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris. Cohabitation pluri-ethnique, territorialisation communautaire et phénomènes minoritaires dans le 13^e arrondissement*, Paris, C.I.E.M.I./L'Harmattan, 1986, p. 73-79.

toire, mène des groupes d'individus de villages italiens qui demeurent les mêmes sur la longue durée au quartier de La Villette, où ils se groupent au sein des mêmes segments de rues. Puis la *noria* les entraîne bien souvent vers les communes de banlieue limitrophes, tandis que l'apport migratoire originel ne se tarit pas. C'est en effet dans les communes de Pantin, d'Aubervilliers, de Drancy et de La Courneuve que se retrouvent de nombreux petits commerçants italiens repérés quelques années auparavant dans le 19^e arrondissement de Paris. La *noria* fonctionne ici à plein, les plus anciens dans la place partent vers la banlieue après quelques années passées à Paris, tandis que les nouveaux migrants, bien souvent issus des mêmes maisonnées ou de maisonnées alliées, les remplacent dans les lieux qu'ils occupaient précédemment. Ainsi, l'espace géographique de la *noria* s'étend au-delà du quartier de La Villette, au-delà de l'arrondissement, vers les communes de la banlieue nord-est de Paris et semble constituer un lieu d'implantation durable (42).

La démarche qui tente de mener de front d'une part une analyse macrostructurelle de l'immigration en l'abordant par le biais d'une activité professionnelle spécifique et d'autre part une analyse microstructurelle du phénomène migratoire à partir de l'étude spécifique de parcours individuels a prouvé son intérêt. Elle a engendré des questionnements problématiques à partir de catégories non directement issues des modes de pensée dominants sur l'immigration dans l'entre-deux-guerres, qu'ils soient étatiques ou juridiques. La réflexion autour des contraintes liées à l'indépendance socio-professionnelle amène ainsi à analyser la nature des réseaux configurationnels dans lesquels s'insèrent les petits commerçants. Familiaux, fondés sur la maisonnée ou encore sur une origine commune, ces liens de solidarité sont aussi le produit de contraintes économiques et construisent ainsi des espaces d'interdépendance dont les structures varient selon les individus. L'inscription de ces espaces de dépendance dans des territoires singuliers va à l'encontre des analyses en termes de « quartiers ethniques » : il ne semble pas en effet qu'un quartier soit associé à un type particulier de population. Mais on peut plutôt mettre en lumière une distinction entre des quartiers de premier et de second établissement des migrants et des espaces de dispersion. L'espace géographique qui correspond aux réseaux d'interdépendance évolue aux rythmes de la *noria* migratoire.

La comparaison paraît constituer un outil méthodologique particulièrement utile pour contribuer à écrire l'histoire sociale de l'immigration. Le cas des petits commerçants italiens du quartier de La Villette trouve ici un sens dans la mise en parallèle avec les autres étrangers mais aussi avec les petits commerçants migrants provinciaux. Les notions de *maisonnée* et de *noria* permettent d'aborder les interactions à l'œuvre chez les petits commerçants, à partir de données quantitatives dont l'apparence, parfois décourageante, de sécheresse dévoile avec le temps et grâce aux regards croisés une grande richesse.

(42) La consultation de l'annuaire permet de constater la pérennité de l'implantation en banlieue : en ce qui concerne par exemple les Vinocchia, on trouve aujourd'hui quarante personnes répondant à ce nom à Paris, dont seize dans le 19^e arrondissement, tandis que les communes de Drancy (vingt-trois), d'Aubervilliers (vingt-trois) et de La Courneuve (douze) groupent à elles seules 63 % des Vinocchia présents dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Dans le souci de comprendre ce que recouvrait dans l'entre-deux-guerres l'appellation de « petit commerce », nous avons été amenées à considérer la notion d'indépendance comme centrale dans la définition de l'identité socio-professionnelle de ce groupe. Or, comme on l'a vu, l'indépendance économique s'accompagne de contraintes qui viennent relativiser la valorisation si souvent de mise lorsqu'on évoque cette activité. Cependant il ne s'agit pas ici de nier l'attrait qu'elle exerce sur les migrants, pour qui elle symbolise souvent une parcelle de liberté.

Annales

Histoire, Sciences Sociales

Fondateurs : Marc BLOCH et Lucien FEBVRE.

Revue bimestrielle publiée depuis 1929 par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

55^e ANNÉE — N° 2

MARS-AVRIL 2000

FABRIQUER LA STATISTIQUE (URSS ET FRANCE)

Alain BLUM, La purge de 1924 à la Direction centrale de la statistique
Albert OGIEN, La volonté de quantifier. Conceptions de la mesure de l'activité médicale

TEXTE ET PARATEXTE AU MOYEN AGE

Alain BOUREAU, La censure dans les universités médiévales (note critique)
Houari TOUATI, La dédicace des livres dans l'Islam médiéval

FIGURES D'AUTEURS. MUSIQUE ET LITTÉRATURE, FRANCE 17^e-20^e SIÈCLES

Dinah RIBARD, Philosophe ou écrivain ? Problèmes de délimitation entre histoire littéraire et histoire de la philosophie en France, 1650-1850
Jane F. FULCHER, Concert et propagande politique en France au début du 20^e siècle
Anne SIMONIN, La mise à l'épreuve du nouveau roman. Six cent cinquante fiches de lecture d'Alain Robbe-Grillet (1955-1959)

***L'Europe au 16^e siècle* (comptes rendus)**

RÉDACTION : 54, boulevard Raspail, 75006 PARIS

ABONNEMENTS 1999

	France	Étranger
Particuliers/ <i>Individuals</i>	□ 488 FF	□ 620 FF
Institutions/ <i>Institutions</i>	□ 570 FF	□ 695 FF
Étudiants/ <i>Students</i>	□ 320 FF	

Les abonnements doivent être souscrits auprès de
Send your order and payment to the order of:
COLIN-ABONNEMENTS - F 75704 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01.45.87.53.83 - Fax : 01.43.37.53.00 - Numéro Vert : 0800 032 032.